

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU 26 JUIN 2009 APPROBATION DES RESOLUTIONS**

Conformément aux dispositions de l'article L 233-8 du Code de commerce, la société informe ses actionnaires que toutes les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue le 26 juin 2009 ont été adoptées (selon détail joint en annexe).

Le capital de la société à cette date se compose de 3 630 096 actions représentant un total de voix de 5 732 944.

### **A propos de Prodware**

Créé en 1989, le Groupe Prodware ([www.prodware.fr](http://www.prodware.fr)) est éditeur, intégrateur et hébergeur de solutions informatiques pour les entreprises. Cette activité s'inscrit dans un créneau particulier où le succès passe par le mariage très étroit entre la maîtrise des techniques informatiques et la connaissance des métiers de la gestion.

Déjà présent auprès de plus de 12 000 clients, Prodware est l'acteur de référence dans la mise en place de solutions informatiques globales. Implanté dans 10 pays et fort d'alliances stratégiques solides, le Groupe accompagne les entreprises dans leur déploiement à l'international.

### **CONTACTS :**

PRODWARE  
Sabrina Viley  
Responsable de la communication  
T : 0979 999 050  
[investisseurs@prodware.fr](mailto:investisseurs@prodware.fr)

PRESSE  
Mathieu Calleux / Grégory Bosson  
CALYPTUS  
T : 01 53 65 37 91 / 01 53 65 37 90  
[prodware@calyptus.net](mailto:prodware@calyptus.net)

**ALTERNEXT - ISIN FR0010313486 - ALPRO - FTSE 972 Services informatiques**

Eligible FCPI –  

## ANNEXE : DETAIL DES VOTES

### Résultats du Scrutin de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 juin 2009

N°	Résolution	Résultat	Pour	Contre/Abstention	Voix Participantes	Commentaires
			Votes	Votes		
1	<b>Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008</b>					
	<b>Adoptée</b>		4 608 021	2	4 608 023	
2	<b>Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008</b>					
	<b>Adoptée</b>		4 608 023		4608023	
3	<b>Affectation du résultat</b>					
	<b>Adoptée</b>		4 594 873	13 150	4 608 023	
4	<b>Approbation des conventions visées à l'Art. L225-86 du Code de Commerce</b>					
	<b>Adoptée</b>		4 608 021	2	4 608 023	
5	<b>Ratification de la nomination d'Entrepreneur Venture en tant que censeur</b>					
	<b>Adoptée</b>		4 360 822	247 201	4 360 822	Mr Beulac, représentant le FCPR EV, n'ayant pas pris part au vote
6	<b>Renouvellement de la nomination d'Entrepreneur Venture en tant que censeur</b>					
	<b>Adoptée</b>		4 360 820	247 203	4 360 822	Mr Beulac, représentant le FCPR EV, n'ayant pas pris part au vote
7	<b>Renouvellement de la nomination de Mr Bernard Fraigneau en tant que censeur</b>					
	<b>Adoptée</b>		4 608 021	2	4 603 823	
8	<b>Pouvoirs pour les formalités</b>					
	<b>Adoptée</b>		4 608 023	0	4 608 023	